

Frais d'inscription pour l'année 2020-2021 Étudiant étranger

Pour vous inscrire au Cégep Garneau, vous devez obligatoirement acquitter certains droits servant à couvrir les frais liés à votre inscription elle-même, à l'organisation de certains services aux étudiants et à certaines activités, de même que la cotisation à l'Association étudiante. Votre inscription est conditionnelle au paiement de ces frais.

STATUT D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Frais obligatoires exigés par le Cégep

Droits d'inscription temps plein	20,00 \$
Droits afférents aux services complémentaires à l'enseignement	25,00 \$
Droits relatifs à des services complémentaires offerts à l'étudiant	119,80 \$
Total	164,80 \$

Autres frais obligatoires destinés à d'autres organismes

(Le Cégep agit ici à titre de percepteur de la cotisation.)

Cotisation à l'Association étudiante ⁽¹⁾	17,50 \$
Fonds de développement durable (incluant une contribution à la passe de session)	12,00 \$
Total	29,50 \$

Total des frais obligatoires	194,30 \$
-------------------------------------	------------------

Frais facultatifs

Cotisation annuelle à l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau ⁽²⁾	5,00 \$
Carte de membre de COOPSCO F.-X.-Garneau ⁽³⁾	20,00 \$
Total	25,00 \$

Total des frais (incluant les frais facultatifs)	219,30 \$
---	------------------

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

	Temps plein	Temps partiel
Formation préuniversitaire ou technique	219,30 \$ + 6 372,00 \$	30,99 \$ / heure
Techniques humaines	6 591,30 \$	
Techniques administratives	<small>(Ajoutez 410 \$ pour le diplôme du BI et 110 \$ pour le certificat du BI)</small>	
Techniques physiques	219,30 \$ + 8 249,00 \$	40,19 \$ / heure
Techniques des arts et des lettres	8 468,30 \$	
Techniques biologiques	219,30 \$ + 9 877,00 \$	48,05 \$ / heure
	10 096,30 \$	

Tarification des assurances des soins de santé

Automne 2020 : 305 \$ | Hiver 2021 : 305 \$ | Hiver et été 2021 : 427 \$ | Été 2021 : 122 \$**

** Pour les étudiants qui fréquenteront le Cégep à l'hiver, nous sommes dans l'obligation de les couvrir aussi pour l'été, SAUF s'ils terminent leur DEC en mai.

- (1) Ces cotisations sont fixées par l'Association étudiante du Cégep Garneau conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.
- (2) Cette cotisation assure le fonctionnement de l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau et lui permet d'exercer son mandat.
- (3) Si vous êtes déjà membre de COOPSCO F.-X.-Garneau, vous n'avez pas à payer ce montant puisque la carte est valide à vie.